



Envoyé en préfecture le 29/04/2026

Reçu en préfecture le 29/04/2026

Publié le 29/04/2026

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Procurations
23	20	3

Vote
A l'unanimité
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture de Niort

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux avril, à vingt heures et quatre minutes, le Conseil municipal de la commune de Châtillon sur Thouet, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle Le SIGNAL, sous la présidence du Maire, Mme BEAU Marie-Noëlle. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives ont été transmises aux conseillers municipaux le 17/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 17/04/2026.

Présents : Mmes BEAU, BERNIER, BRILLANCEAU, CHOUETTE, FERJOU, HUESCA, LEYSSENE, POUSSET, TAILLET, WARCK
Mrs BILLON, BOINOT, DAUBIGNE, FERRET, GUILLON, LACAILLE, MAHU, MERCERON, PELLETIER, VALLEE

Excusée ayant donné procuration : Mme GUERIN à M BILLON, Mme MAXIMIN à M DAUBIGNE, M MORIT à Mme CHOUETTE

Secrétaire de séance : M MAHU

D.4393 – Désignation d'un correspondant défense

Le Maire rappelle que, conformément à la circulaire du 26 octobre 2001, chaque commune doit désigner, parmi les membres du Conseil municipal, un correspondant défense.

Les correspondants défense remplissent une mission de sensibilisation des concitoyens aux questions de défense.

Ils sont les acteurs de la diffusion de l'esprit de défense au sein des communes et les interlocuteurs privilégiés des autorités civiles et militaires du département et de la région. Ils s'expriment sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, ainsi que sur des actions de reconnaissance et de solidarité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de :

- ✓ **DÉSIGNER** Monsieur Frédéric BILLON en qualité de correspondant défense de la commune de Châtillon sur Thouet.

Les coordonnées de l'élu seront transmises à la Préfecture.

Fait et délibéré les jours ; mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 22/04/2026

Le Maire,
Mme BEAU Marie-Noëlle



Le secrétaire de séance,
M MAHU Jean-Louis

